

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT**

**N° 2022-234**

**OBJET :** Promotion interne au choix de l'année 2018 pour l'accès au premier grade du cadre d'emplois des techniciens territoriaux

Mise à jour de la liste d'aptitude établie par arrêté n° 2020-211 du 3 novembre 2020

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre III de son livre III, et ses articles L. 325-26, L. 325-38 à L. 325-42,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, articles 7 et 22-I,

Vu l'arrêté n° 2018-279 du 27 juin 2018 portant liste d'aptitude au titre de la promotion interne au choix pour l'accès au premier grade du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu l'arrêté n° 2020-211 du 3 novembre 2020 portant mise à jour de la liste d'aptitude au titre de la promotion interne au choix pour l'accès au premier grade du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Considérant qu'un fonctionnaire, porté sur la liste susvisée, qui n'a pas été nommé stagiaire, a demandé à être maintenu sur cette liste,

**ARRÊTE**

**Article 1er :** Monsieur **CACALY Anthony** – Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne, est maintenu sur la liste d'aptitude d'accès au premier grade du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

**Article 2 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.
- Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents des collectivités et établissements affiliés au Centre Interdépartemental de Gestion.

**Article 3 :** Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Pantin, le 6 septembre 2022

Pour le Président et par délégation,  
Directrice de l'emploi territorial,



Genevieve LÉPINGLE

Accusé de réception en préfecture  
093-287500060-20220906-2022-234-AR  
Date de télétransmission : 08/09/2022  
Date de réception préfecture : 08/09/2022